

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 MAI 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFRANE, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs :
Madeleine COIG à Joseph LEES
Marc OXIBAR à Fabienne MENE-SAFRANE
Dominique FOIX à Denise MICHAUT
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM
Aurélié GIRAUDON à Robert BAREILLE

Excusés : Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Christophe GUÉRY

REÇU

le -1 JUN 2016

RAPPORT N°160526-10-URB-

CONVENTION AVEC L'AUDAP : ANNÉE 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Mme BESSONNEAU indique que la prestation annuelle de l'Agence d'Urbanisme comporte, outre l'adhésion et l'accès à la donnée c'est-à-dire la cotisation annuelle de 10,5 K€ (soit 0.4 centimes par habitant en 2016), une partie études qui correspond aux besoins d'accompagnement exprimés par la CCPO.

Ce programme de travail partenarial concerne, pour l'année 2016, les actions suivantes :

1/ L'appui de l'AUDAP au titre du SCOT avec la production d'un bilan

Le SCOT ayant été approuvé le 29 septembre 2010, l'AUDAP accompagnera la CCPO dans la réalisation du bilan obligatoire à 6 ans tel que le prévoit la loi. L'agence produira les éléments nécessaires au regard des indicateurs existants ou à compléter selon leur faisabilité. Elle en assurera la présentation aux différents acteurs concernés avec la perspective d'une délibération de la CCPO sur ce bilan à mi-septembre.

2/ L'appui de l'AUDAP à la mise en œuvre du contrat d'axe et à la politique de mobilité active

Au titre des orientations du contrat d'axe auxquelles la CCPO a souscrit, l'AUDAP poursuivra la réflexion 2015 sur la mise en place d'un schéma des modes doux à l'échelle de la CCPO afin de déterminer les itinéraires les plus appropriés et les modalités d'accompagnement et de mise en œuvre nécessaires.

L'AUDAP apportera un appui technique en termes d'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les autres actions du contrat d'axe si ces dernières étaient engagées (transports à la demande, valorisation des abords et de l'accessibilité aux points d'arrêts ferroviaires).

3/ Participation aux missions partenariales de l'AUDAP

Deux sujets intéressant la CCPO concernent notamment des missions partenariales 2016.

L'une vise à la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans le cadre de l'animation par l'AUDAP d'un groupe d'échanges.

L'autre porte sur les réflexions en matière d'organisation des transports de marchandises et de la logistique au service des entreprises et du développement durable du territoire.

4/ La poursuite des travaux concernant la connaissance territoriale

Cette mission se poursuit en 2016, avec les dispositifs « Observatoire 64 » comprenant le développement de l'information géographique, la gestion et le traitement de données sur l'évolution des dynamiques territoriales, ainsi que la mise à disposition de ces données, leur analyse et leur diffusion sous diverses formes.

Comme précisé dans le projet d'agence 2014-2016, l'AUDAP proposera annuellement une rencontre auprès des instances, conseil ou bureau, afin de présenter des éléments de la connaissance territoriale intéressants le territoire de la Communauté de communes du Piémont Oloronais.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2016.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **HONORE** l'adhésion annuelle à l'AUDAP pour une somme de 10.5 K€
- **CONFIE** en sus les 4 missions d'appui telles que décrites ci-dessus pour une dotation de 60 jours et un coût de 23 100 € arrondi à 23 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante
- **CONFIRME** l'inscription du total de ces sommes -soit 33.5 K€-.

REQU

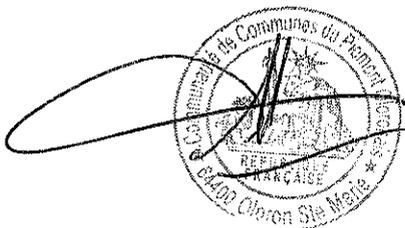
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 Mai 2016

le -1 JUIN 2016

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.16

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE



Le Président

Daniel LACRAMPE